Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie
Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

Rectorat

Secrétariat des IA-IPR

Téléphone
04.42.91.70.41/42
Fax
04.42.91.70.13
Mél.
ce.ipr@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1

Aix-en-Provence, le 23 septembre 2015

Objet : 3e campagne pour la labellisation des « Établissement en démarche de développement durable » (E3D)

Initiée depuis deux ans, la labellisation des « établissements en démarche de développement durable » a débouché sur l'octroi d'un label « E3D » à plus d'une trentaine d'établissements, collèges et lycées, dans toute l'académie. Cette dynamique impose au moins deux obligations : accompagner les établissements déjà labellisés ; étendre la labellisation à d'autres établissements.

Pour mener à bien ces objectifs, les établissements sont invités à candidater en renvoyant au référent académique (gerald.attali@ac-aix-marseille.fr) la fiche d'inscription attachée à ce courrier. Celle-ci est également disponible sur le site EDD (http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_319384/fr/suivre-la-labellisation-des-e3d)

Au début du troisième trimestre, les établissements recevront une fiche pour leur permettre de dresser le bilan annuel de la réalisation du projet. Celui-ci sera évalué par le groupe EDD, élargi aux partenaires, en prenant appui sur la charte pour la labellisation académique, également mise en pièce jointe.

Afin de laisser aux établissements et aux équipes la possibilité de construire leur réflexion, la clôture de l'appel à projets pour l'année scolaire est fixée au 18 décembre 2015.

Bernard BEIGNIER